	District de Football des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Commission compétitions Féminines 64
	PROCÈS VERBAL	***Réunion du Mercredi 17 Novembre 2021***

Présents (par communication électronique) : Nolwenn COLLIN, Marie-Aude HOURCAILLAOU, Katia LANGUET, Carine PETRIAT, Hervé LATRUBESSE (Président)

Assiste : Johan SAINT MACARY (Référent District 64)

Contact : feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Phase 2 / FMI :

La FMI est obligatoire. Les rencontres doivent être préparées la veille et la FMI doit être validée avant les rencontres. Le délégué doit être renseigné.

Feuilles de match incomplètes

Match 24155760 U13 Aviron Bayonnais-Labourdins d'Ustaritz Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Bayonne (Article VIII-2)

Match 24155760 U13 Aviron Bayonnais-Labourdins d'Ustaritz Feuille de match incomplète (arbitres non mentionnés) frais imputés aux deux clubs (Article VIII-2)

Match 24155760 U13 Aviron Bayonnais-Labourdins d'Ustaritz Feuille de match incomplète (non des joueuses de l'Aviron Bayonnais non mentionnés) (Article VIII-2)

Match 24155772 U13 ASMUR – Mauléon Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de l'ASMUR (Article VIII-2)

Match 24155790 U13 Ardanavy – Hiriburuko Ainhara Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club d'Ardanavy (Article VIII-2)

Match 24155791 U13 Kamboko Izarra – Biarritz Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Kamboko (Article VIII-2)

Match 24155862 U13 Boutons d'Or Ger 2 - ESMAN Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Ger (Article VIII-2)

Match 24156832 U13 Pau FC - Gan FC Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Pau FC (Article VIII-2)

Match 24155761 U13 Anglet – Arin Feuille de match incomplète (dirigeant responsable non licencié) Frais imputés au club de l'Arin (Article VIII-1)

Match 24155761 U13 Anglet – Arin Feuille de match non conforme (non-utilisation de la FMI) Frais imputés au club de l'Arin (Article VIII-1)

Match 24136553 U17 Pole Montois – JA Dax Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club du Pôle Montois (Article VIII-2)

Match 24136554 U17 Morcenx-Arengosse – Biscarosse Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Morcenx-Arengosse (Article VIII-2)

Match 24136634 U17 Biarritz-Hiriburuko Ainhara Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Biarritz (Article VIII-2

Match 24136635 U17 Ardanavy – Hasparren Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club d'Ardanavy (Article VIII-2)

Match 24136636 U17 Kamboko-Arin Luzien/Biarritz Feuille de match incomplète (délégué non mentionné) Frais imputés au club de Kamboko (Article VIII-2)

Feuille de match en retard

Match 24155760 U13 Aviron Bayonnais-Labourdins d'Ustaritz Frais financier Article VIII-1 imputés au club d'Ustaritz.

COVID 19

Un cas de Covid a été déclaré dans l'équipe U13F de Cambo. La procédure "officielle" est difficilement applicable. En effet, il faut à minima 3 cas positifs avérés pour reporter une rencontre. Cependant, après réception du justificatif (certificat) de positivité de la joueuse, nous avons procédé au report de la rencontre Hiriburuko-Kamboko du 20/11 au samedi 4 décembre.

Administratif

Tous les mails envoyés à la commission ont été traités.

Nous rappelons que toute correspondance doit être faite sur la messagerie officielle à partir des **boites mails officielles des clubs** :

feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Les mails envoyés sur l'ancienne boite mail gmail.com ne sont plus pris en compte.

Les décisions de la Commission départementale féminine sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, dans les conditions prévues à l'article 3.4 de l'annexe 2 des règlements généraux.

Le Président de la Commission,

H. LATRUBESSE

La Secrétaire de la Commission,

M-A HOURCAILLAOU